

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### I.1) **NOM ET ADRESSES**

Ville de Trois Îlets, 1 rue Epiphane de MOIRANS, à l'attention du service marchés publics, Point(s) de contact: Service marchés publics, 97229 Trois Îlets, téléphone : (+33) 5 96 68 31 11 Courriel: [secretariat@mairie-trois-ilets.fr](mailto:secretariat@mairie-trois-ilets.fr)  
Code NUTS : FR 920

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.villedestroisilets.com/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.2) **REFERENCES DE PUBLICATION**

Dans le cadre de mesure de publicité pour les avis destinés à être publiés au JOUE, les publications au niveau national ne peuvent être effectuées avant la publication au JOUE mais elle peut avoir lieu lorsque l'acheteur n'a pas été avisé de la publication au JOUE dans les quarante-huit heures suivant la confirmation de réception de l'avis par l'Office des publications de l'Union Européenne

Annonce n°20210107ETUD01 publiée au BOAMP le 12/01/2021. Elle a été convenablement réceptionnée par l'OPOCE le...07/01/2021, avec une date d'envoi au JOUE et au BOAMP du ...07/01/2021.

#### I.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

#### I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Commune

#### I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

### **SECTION II : OBJET**

#### II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un plateau scolaire aux Trois îlets

Numéro de référence : 20210107ETUD01

#### II.1.2) **Code CPV principal :**

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Descripteur principal : 71240000-2

Descripteur supplémentaire :

#### II.2) **DESCRIPTION**

#### II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

#### II.2.3) **Description des prestations :**

Deux écoles élémentaires existent dans le bourg de la Ville des Trois Îlets : Ecole

Descripteur supplémentaire :

### II.2.3) Description des prestations :

Deux écoles élémentaires existent dans le bourg de la Ville des Trois-Îlets : Ecole Îlet Sixtain et Ecole Îlet Charles. La Ville souhaite rationaliser les équipements scolaires en les réunissant en un seul plateau scolaire, afin de libérer les espaces de l'école Îlets Charles et de créer un pôle scolaire incluant :

- L'école Îlet Sixtain
- L'école Îlet Charles
- La garderie « Maternelles »
- La Caisse des écoles (service communal des écoles)

Le site choisi est :

- en centre bourg
- proche de la mairie, du cimetière, de l'église
- entouré d'un habitat individuel, mais avec des activités économiques
- en pente, orientation sud-est

Le tènement concerné a une contenance de 9 336 m<sup>2</sup>.

Cette situation en centre bourg incite à réfléchir à une intégration respectueuse du bâti existant. Outre le respect des qualités du site par le futur équipement, le maître d'ouvrage attend un bâtiment public :

- fonctionnel
- accueillant
- compact (réflexion sur la mutualisation des locaux)
- exemplaire (environnemental)
- ayant un fort rapport au contexte existant
- marquant la modernité de la Ville

Une étude de programmation a été réalisée en 2018-2019 par le groupement de cabinets V.E.V Consulting – ACS Ingénierie, dont une synthèse est jointe au présent DCC phase candidature.

Ce plateau scolaire comprendra :

- L'école Îlet Sixtain, rénovée et mise à niveau avec 12 classes – espace intérieur : 1940 m<sup>2</sup> / aire extérieure : 1350 m<sup>2</sup>
- L'école Îlet Charles, reconstruite sur le tènement avec 10 classes – espace intérieur : 1880 m<sup>2</sup> / aire extérieure : 1350 m<sup>2</sup>
- Le bâtiment historique avec la garderie maternelle et la caisse des écoles, des salles d'activités – espace intérieur : 380 m<sup>2</sup> / aire extérieure : 0

Soit un total d'espace intérieur de 4 200 m<sup>2</sup> / aire extérieure : 2 700 m<sup>2</sup>.

Le coût total travaux de l'opération plateau scolaire avec VRD, hors aménagements publics, est estimé à : 8 701 400 € H.T.

Ce coût comprend les travaux de rénovation et d'extension de l'école Îlet Sixtain, la construction de l'école Îlet Charles, la rénovation du bâtiment historique, les liaisons verticales du bâtiment historique et avec l'école Îlet Charles, les stationnements du personnel, les aménagements extérieurs des écoles, le désamiantage des locaux à rénover et à démolir.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Choix de la maîtrise d'œuvre : décembre 2021
- (Phase 0) Etudes : janvier 2022 à février 2023
- (Phase 1) Construction de la nouvelle école Îlet Charles. Travaux : 16 mois, de : février 2023 à juin 2024 ; Pour la rentrée 2024 déplacement de l'école Îlet Sixtain dans la nouvelle école Îlet Charles, avec occupation de salles d'activités en guise de 11ème et 12ème salle de cours.
- (Phase 2) Rénovation – extension de l'école Îlet Sixtain. Travaux : 12 mois : de juillet 2024 à juin 2025 ; Pour la rentrée 2025 remise en place de l'école Îlet Sixtain, déplacement de l'Îlet Charles dans la nouvelle école.
- (Phase 3) Rénovation de l'ancienne école Îlet Charles pour devenir la maison des Associations. Travaux : 6 mois de : juillet 2025 à décembre 2025. Cette opération n'est pas un élément de mission de la présente consultation de maîtrise d'œuvre. Elle est indiquée car elle permet la libération par les associations du bâtiment historique mentionnée en phase 4. Emménagement

*opération n'est pas un élément de mission de la présente consultation de maîtrise d'œuvre. Elle est indiquée car elle permet la libération par les associations du bâtiment historique mentionnée en phase 4. Emménagement des associations dans les locaux de la nouvelle Maison des associations.*

- (Phase 4) Rénovation-extension du bâtiment historique. Travaux : 6 mois de février 2026 à septembre 2026 ; Installation de la Caisse de écoles dans le bâtiment historique en septembre 2026
- (Phase 5) Démolition des bâtiments annexes, construction du stationnement. Travaux de : septembre 2026 à février 2027.

#### **II.2.4) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.10 Critères de sélection des participants :** )

Les dossiers de candidatures seront examinés au regard des critères suivants : conformité du dossier administratif - capacités financières du candidat - capacités professionnelles et techniques : au titre de ce critère, seront examinés la compétence et la cohésion des équipes candidates (au moyen notamment du tableau de présentation de l'équipe à compléter sur le cadre joint au dossier de cet appel à candidatures), la nature des références présentées et leur qualité architecturale, technique et environnementale (au moyen notamment du tableau de références à compléter sur le cadre joint au dossier de cet appel à candidatures).

#### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

##### **III.2.1) Informations relatives à la profession :**

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte inscrit à l'ordre des architectes ou justifier d'une habilitation à exercer cette profession en France, conformément aux dispositions des articles 9 et suivants de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.2 Type de concours** )

Restreint

Nombre de participants envisagé :

- Nombre minimal : 3
- Nombre maximal : 4

##### **IV.1.7 Noms des participants déjà sélectionnés :** )

##### **IV.1.9 Critères d'évaluation des projets :** )

La remise des prestations se fera sur la base d'un concours sur esquisse. Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur hiérarchisation.

Critère n°1 : Valeur technique.

Ce critère sera analysé sur les points suivants :

- Conformité au programme (nature des équipements et surfaces), qualités d'usage et de fonctionnement ;

Ce critère sera analysé sur les points suivants :

- Conformité au programme (nature des équipements et surfaces), qualités d'usage et de fonctionnement ;
- Qualité paysagère de la réponse envisagée, sa cohérence d'ensemble et son insertion dans le tissu urbain ;
- Démarche en faveur de la qualité environnementale incluant la pérennité et l'exploitation de l'ouvrage ;
- Méthodologie d'organisation de la mission : adéquation des moyens humains et de contrôle de la qualité mobilisés par les candidats pour réaliser le marché, optimisation des délais d'étude, moyens mis en œuvre pour garantir le respect du planning des travaux défini par le Maître d'ouvrage.

Critère n°2 : Economie générale du projet.

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

### IV.2.2 **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

)

Date : 22 /02 / 2021 - 12:00 (heure Martinique)

### IV.2.3 **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

)

Date : 29 /03/ 2021

### IV.2.4 **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**

)

:  
français

## IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

### IV.3.1 **Information sur les primes**

)

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

La remise des prestations se fera sur la base d'un concours sur esquisse. La prime attribuée à chaque candidat admis à concourir sera égale au maximum à 45 000 € HT, non actualisable ni révisable, par candidat ou groupement candidat, étant précisé que pour le titulaire du marché, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de cette prime. Ce montant pourra être modulé en fonction de la qualité de la prestation rendue.

### IV.3.2 **Détail des paiements à verser à tous les participants :**

)

Paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

### IV.3.3 **Contrats faisant suite au concours**

)

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

### IV.3.4 **Décision du jury**

)

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

### IV.3.5 **Noms des membres du jury sélectionnés :**

)

La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour. Elle sera précisée dans le règlement de concours.

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La ville est assistée par le cabinet V.E.V Consulting pour l'aide au choix d'une maîtrise d'œuvre.

Le présent avis est complété par un dossier d'appel à candidature, comprenant un règlement de consultation « phase candidature », une synthèse du programme et des cadres de présentation des équipes candidates. Il n'existe pas d'autre document communiqué aux candidats autres que ceux associés à cet avis dans le dossier

règlement de consultation « phase candidature », une synthèse du programme et des cadres de présentation des équipes candidates. Il n'existe pas d'autre document communiqué aux candidats autres que ceux associés à cet avis dans le dossier d'appel à candidature.

Cet ensemble est disponible sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Pour obtenir tous renseignements écrits complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard le 10/02 2021 à 12H00** une demande à la Ville de Trois îlets via la plateforme de dématérialisation du présent marché : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

##### VI.4.1 **Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la**

##### ) **Martinique**

12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103

97271 Schoelcher Cedex

Téléphone : 05 96 71 66 67

Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

##### VI.4.2 **Organe chargé des procédures de médiation :**

)

##### VI.4.3 **Introduction de recours :**

)

##### VI.4.4 **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de la Martinique**

12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103

97271 Schoelcher Cedex

Téléphone : 05 96 71 66 67

Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

#### VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

06/01/2021

Le Maire, représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Arnaud RENE-CORAIL